

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs et électrices de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard par Me Maria Eugenia Valenzuela, présidente d'élection, que :

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Maire de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
Conseiller, District 1 - Secteur Gémont
Conseiller, District 2 - Secteur St-Denis
Conseiller, District 3 - Secteur Lac Sainte-Marie
Conseiller, District 4 - Secteur Bois-Franc
Conseiller, District 5 - Secteur du Village
Conseiller, District 6 - Secteur Nord

2. Toute déclaration de candidature à l'un ou à l'autre des postes ouverts devra être produite au bureau de la présidente d'élection ou de l'adjointe désignée pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

**Du 17 septembre au 1^{er} octobre 2021
Du lundi au vendredi
De 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00**

Il est fortement recommandé de prendre rendez vous avant de vous déplacer.

Attention : le vendredi 1^{er} octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9h00 à 16h30 de façon continue.

POUR EXERCER VOTRE DROIT DE VOTE

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9h30 et 20h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : Dimanche 7 novembre 2021

Jours de vote par anticipation : Samedi 30 octobre et dimanche 31 octobre 2021

4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes domicilié(e) ou hébergé(e) dans un centre hospitalier, un CHSLD, un centre de réadaptation ou une résidence privée pour aînés inscrits au registre constitués en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) ou dans un centre hospitalier ou un centre d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5);
- Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente d'élection **au plus tard le mercredi 27 octobre 2021**.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 8 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

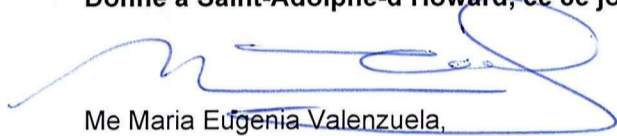
Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16h30.

Si vous demandez de voter par correspondance, car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

5. La personne suivante a été nommée pour agir à titre de secrétaire d'élection : Madame Marie-Hélène Gagné.
6. La personne suivante a été nommée pour agir à titre d'adjointe à la présidente d'élection pour recevoir les candidatures en mon absence : Madame Lucie Potvin.
7. Vous pouvez joindre la présidente d'élection ou son adjointe, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous :

1881, chemin du Village
Saint-Adolphe-d'Howard (QC) J0T 2B0
819-327-2044 ou 1-855-327-2044 (sans frais)
Par télécopieur : 819-327-1355
Courriel : elections@stah.ca

Donné à Saint-Adolphe-d'Howard, ce 8e jour du mois de septembre 2021



Me Maria Eugenia Valenzuela,
Présidente d'élection